



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2022-07-13

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec monsieur Louis BRACHET pour une exposition de sculptures.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'exposition de sculptures de monsieur Louis BRACHET, sculpteur, domicilié à 05178 VENTAVON, devant se dérouler à l'Espace d'Ornano du Musée Gallo-Romain – 8 rue Saunerie de la ville de Sisteron.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec monsieur Louis BRACHET cité ci-dessus pour la mise en place de l'exposition de sculptures à l'espace d'Ornano du musée Gallo-Romain de la ville de Sisteron, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition. Cette exposition aura lieu du samedi 17 septembre 2022 au samedi 5 novembre 2022 inclus.

Cette exposition est mise à disposition à **titre gratuit**.

Tout produit dérivé de l'exposition réalisé dans ce cadre sera inscrit à la Régie du Musée.

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à monsieur Louis BRACHET, sculpteur.

Fait à Sisteron, le 31 août 2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**